

PS

## POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE (PS)

Votre parti est-il prêt à :		si OUI, comment ?	si NON, pourquoi ?
Réviser avant 2020 les objectifs du Paquet énergie-climat 2030, afin de les mettre en phase avec les engagements de l'Accord de Paris en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et 100% d'ici 2050.	UE	Oui. Le PS veut, dans tous les parlements et gouvernements où il siègera après les élections, faire de ce dossier une priorité. La pression devra de la sorte être mise sur le Conseil et la Commission européenne. Le PS veut également soutenir toutes les initiatives citoyennes et de la société civile en matière de climat, afin d'engranger des avancées majeures.	
Adopter un plan pluriannuel d'investissement européen de minimum 1 000 milliards EUR sur 5 ans pour la transition énergétique européenne, afin de réduire la dépendance énergétique de l'UE et de tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.	UE	Oui, de la même manière qu'au point précédent, vu que ces deux thématiques vont de pair (fixer des objectifs et prévoir des mesures et des budgets pour les atteindre).	
Mobiliser en Belgique, dès 2020, 500 millions EUR par an, nouveaux et additionnels à l'aide publique au développement, pour financer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres.	BE	Oui, la Belgique doit augmenter les montants consacrés à l'aide internationale, afin de contribuer à l'engagement que doivent réaliser les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Les montants à consacrer doivent être liés également à la répartition des objectifs en termes de réduction des gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables qui seront attribués à chaque Etat membre européen pour 2030 (objectifs à réviser à la hausse - voir question 1). Les montants à consacrer dépendent aussi de la révision des règles budgétaires européennes, afin de pouvoir dégager les moyens nécessaires.	
Adopter un plan national énergie-climat intégré ambitieux permettant de mettre les objectifs de la Belgique en phase avec les engagements de l'Accord de Paris.	BE WBI	Oui, le Plan national énergie-climat de la Belgique doit être en adéquation avec les objectifs européens à réviser et l'Accord de Paris pour le climat. L'Etat fédéral et les Régions doivent collaborer de façon concertée pour mettre en œuvre un plan ambitieux.	
Adopter dans chaque région un plan d'action pangouvernemental de long terme pour la transition socio-écologique et le développement durable.	BE WBI	Oui, dès le début de la législature, dans chaque gouvernement, une stratégie pour la transition juste et solidaire et le développement durable doit être élaborée avec l'ensemble des ministres. Des engagements précis doivent être fixés, mis en œuvre et vérifiés régulièrement (par le gouvernement et le parlement). Il faut aussi s'appuyer sur les initiatives existantes et les renforcer. Des contacts réguliers doivent être organisés avec la société civile.	
Mobiliser des ressources financières dans le cadre du mécanisme international de « pertes et préjudices » visant à dédommager les victimes de dommages climatiques.	UE	Oui, ce dossier doit être discuté au niveau européen et international, afin de dégager les moyens nécessaires.	
Développer une politique spécifique de protection vis-à-vis des déplacés climatiques et environnementaux.	UE BE	Oui, des mesures spécifiques doivent être prises dans le cadre de la politique générale d'asile et migration, afin d'offrir une protection efficace aux citoyens du monde qui sont en danger.	